

Repères

 **128 kg/hab**
et par an

C'est la quantité d'ordures ménagères collectée sur l'année 2013 (référence 2012 : 170kg/habitant soit une baisse de 24%)

 **59 kg/hab**
et par an

C'est la quantité d'emballages ménagers hors verre collectée sur l'année 2013 (référence 2012 : 48kg/habitant soit une hausse de 23%)

 **14,5 kg/hab**
et par an

C'est ce que représente les erreurs de tri sur les 59 kg d'emballages collectés.

 **195 kg/hab**
et par an

C'est la quantité de déchets collectée en déchèterie sur l'année 2013 (référence 2012 : 193kg/habitant)



LETTRE D'INFORMATION

DE LA GESTION DES DÉCHETS | JUILLET 2014

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE



« Si vous avez un doute, utilisez la réglette de tri. »

DES ERREURS QUI PEUVENT COÛTER CHER...

QUE SE PASSE T-IL SI L'ON JETTE UN DÉCHET NON RECYCLABLE DANS LE SAC JAUNE ? RASOIR JETABLE, TUBE DE DENTIFRICE, COUCHE, MOUCHOIR, VERRE, PETIT EMBALLAGE PLASTIQUE DE GÂTEAU INDIVIDUEL... les déchets non recyclables viennent perturber le travail en centre de tri. Ils doivent être séparés des emballages recyclables et réacheminés vers un centre d'enfouissement, ce qui nécessite un double transport. Ces erreurs de tri représentent 425 tonnes de déchets ; elles génèrent un coût très important pour la collectivité et donc pour les usagers. **Pour l'ensemble des communes, ces erreurs de tri ont représenté 58 000€ sur l'année 2013.**

« Nous avons bien conscience que certains déchets peuvent être difficiles à identifier comme allant ou non au tri, c'est pourquoi la communauté de communes met à votre disposition une réglette de tri » explique M. Daniel PINTO, vice-président en charge de l'environnement, du développement durable et de l'énergie. Ces erreurs de tri représentent pour la communauté de communes jusqu'à 14,5kg par habitant par an.

COMPRENDRE : APRÈS LA COLLECTE ...

VOTRE REDEVANCE INTÈGRE LES COÛTS DE COLLECTE À VOTRE DOMICILE, AUX POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES VERRE, EN DÉCHÈTERIE, LES COÛTS DE TRANSFERT ET CEUX DE TRAITEMENT DES DÉCHETS.



CARTON ROUGE !

Afin d'éviter une inflation des coûts liés au traitement des déchets recyclables et poursuivre l'effort de sensibilisation, les agents

de la communauté de communes dédiés à la collecte des déchets vont accentuer les contrôles des sacs jaunes. Ils apposeront systématiquement en cas d'erreur un autocollant « refus de tri ». Une mesure nécessaire afin de permettre à chacun de concourir à cet enjeu économique.

Votre sac jaune a été refusé à la collecte...

Si un autocollant « refus de tri » a été apposé sur votre sac jaune, c'est qu'il contient une ou des erreurs de tri :

- **Présence de déchets plastique qui ne sont pas acceptés sur la chaîne de tri :** tube de dentifrice, film alimentaire, petit sachet individuel de gâteau, plastique aluminisé (paquets de chips)
- **Présence de piles, gros cartons bruns, verre**
- **Présence d'ordures ménagères, de restes de repas**

Que faire ?

- 1/ Ouvrir le sac jaune et retirer les déchets refusés
- 2/ Transférer les déchets d'emballages dans un nouveau sac jaune
- 3/ Représenter le sac jaune lors de la prochaine collecte

En cas de doute prenez contact avec la communauté de communes.

N° Vert 0800 00 86 28

(appel gratuit depuis un poste fixe)



JE SUIS ATTENTIVE, DANS MON SAC JAUNE JE TRIE SÉLECTIF

UN DÉCHET BIEN TRIÉ EST UNE DÉPENSE ÉVITÉE

VENEZ RETIRER VOTRE RÉGLETTE DE TRI DANS VOTRE MAIRIE



ASTUCES DE TRI :

- **LE VERRE (BOUTEILLES, POTS DE BÉBÉS, FLACONS...) SE DÉPOSE AU CONTENEUR.**
Il se recycle à l'infini.
- **TOUS LES DÉCHETS ASSIMILABLES AU PAPIER NE SE RECYCLENT PAS :**
mouchoirs, papiers peints, filtres à café, papiers calques ne se mettent pas dans les sacs jaunes.
- **APLATISSEZ BRIQUES ALIMENTAIRES ET PETITS CARTONS POUR GAGNER DE LA PLACE DANS LE SAC JAUNE.**
Ne les imbriquez pas.
- **BIEN VIDER LES EMBALLAGES.**
Ne laisser aucun reste alimentaire dans les plastiques ou boîtes de conserve destinés au sac jaune.

LA BONNE ATTITUDE :

Les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la **veille au soir** du jour de collecte.

Reportez vous à votre mémo collecte.

LE BON CHEMIN RELIEZ CHAQUE DÉCHET À SA DESTINATION.



J'AIME LE TRI JUILLET 2014

LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : MARC JOULAUD • RÉDACTION : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • CONCEPTION & RÉALISATION : LINER COMMUNICATION • IMPRESSION IMPRIMERIE CHIFFOLEAU - TIRAGE 14 000 EXEMPLAIRES. CETTE LETTRE EST IMPRIMÉE SUR PAPIER 100% RECYCLÉ